



# Académie des sciences d'outre-mer

## Les recensions de l'Académie <sup>1</sup>

**Ordre et désordres dans l'Istanbul ottomane, 1879-1909 : de l'État au quartier / Noémi Lévy-Aksu**  
**éd. Karthala, 2012**  
**cote : 58.841**

L'histoire n'a pas retenu une image flatteuse d'Abdülhamid II, et nul n'ignore les surnoms dont on l'a paré le grand seigneur, le hibou de Yildiz, même si ce portrait, qui devait beaucoup aux propagandes occidentales, tend aujourd'hui à être retouché. Il parvint à sauvegarder ce que la *funeste année 95* (1295 a.h.=1878) lui avait laissé de son empire moribond...

C'est précisément cette époque hamidienne, qui fut celle du dernier sursaut de la puissance ottomane, que Noémie Levy-Aksu, maître de conférences à l'université du Bosphore, a retenue comme cadre de sa thèse, préparée sous la direction de François Georgeon, pour nous donner une étude novatrice sur la police d'Istanbul.

Une boutade a longtemps affirmé que l'empire ottoman se répartissait en deux régions distinctes : Istanbul d'une part et le reste du territoire d'autre part. Il importait que le siège des institutions et du pouvoir impérial fût une ville policée. Maintenir l'ordre dans cette cité cosmopolite d'un million d'habitants, où cohabitaient des nationalités et des confessions diverses, n'était pas chose aisée : une sédition était toujours à craindre. Ce but fut atteint et la police hamidienne restera dans les mémoires comme un instrument d'oppression, d'arbitraire, à tel point que la capitale bâillonnée fut parfois comparée à une grande chemise de brume flottant sur le Bosphore. Les foyers de contestation purent se développer à Salonique.

Un nouvel appareil policier avait été progressivement mis en place à l'époque des *Tanzimât* depuis la suppression du corps des janissaires (1826), mesure dont les conséquences sont étudiées dans les chapitres 1 et 2. Un texte fondateur est le décret sur la police de Mahmoud II (*Polis Nizamnamezi*) de 1845 dont les 17 articles sont largement influencés par le modèle français et notamment l'arrêté des consuls du 8 messidor an VIII. Il sera suivi, un an plus tard, par la création d'une direction de la police. Abdülhamid II l'érigera en ministère de la police (*Zaptihye Nezareti*) en 1879. La ville fut dès lors divisée en 4 districts de police. Cette police du régime hamidien, dont l'espionnage était l'activité de prédilection, est bien décrite au chapitre 4. En 1907, à l'extrême fin de la période étudiée les services seront subdivisés en 3 directions : police administrative, police judiciaire, police politique. Les effectifs étaient pourtant modestes et le ministre de l'Intérieur déplorait que la





## Académie des sciences d'outre-mer

ville ne disposât que de 2500 agents alors que les autres capitales européennes en comptaient le double ou le triple. Majoritairement musulmans, ces policiers étaient mal formés professionnellement. 5 régiments de gendarmerie (*Jandarma*) également organisés sur le modèle français, constituaient un renfort appréciable. Le chapitre 5 évoque la "révolution" jeune-turque, ou plutôt la crise de 1908, qui entraîne le rétablissement de la constitution, mais dont les incidences pour la police ne semblent pas avoir été considérables, si l'on excepte une épuration limitée. Le lecteur remarquera non sans humour que pendant ces journées d'émotion populaire où le régime dont elle était le soutien chancelait, la police était restée introuvable...

La notion de quartier est bien définie au chapitre 7 : ces quartiers, fort exigus, dans le dessein de quadriller la population, relevaient de l'autorité d'un *mouhtar*, espèce de maire, représentant du pouvoir et officier d'état civil. Le chapitre 8 donne d'intéressantes informations sur le corps de base de la police municipale de la capitale: celui des *bekçi* qui formaient une police de quartier: qu'étaient au juste ces agents, sorte de veilleurs de nuit, porteurs d'un bâton pour toute arme? On sait du moins ce qu'ils n'étaient pas puisqu'ils n'appartenaient pas à l'administration et ne relevaient pas du ministère de la Police (supprimé en 1909). Ils n'en étaient pas moins recrutés par la préfecture et pouvaient être révoqués par le *mutassarif*. (Directeur de la police). Un registre de 1907, dénombre 1370 *bekçi* répartis entre 543 quartiers, eux-mêmes regroupés en dix arrondissements : ce document n'est pas exhaustif, car il existait au total quatorze arrondissements et tous les quartiers n'ont pas été recensés. N'étant ni fonctionnaires ni rétribués par le gouvernement, les *bekçi* étaient rémunérés par les habitants du quartier où ils faisaient toute leur carrière et qu'ils connaissaient à peu près tous, le quartier se limitant à quelques pâtés de maisons. Leurs tâches, très variées, ne sont pas définies avec précision: surveillance, notamment des marchés, des tavernes et des auberges (*hans*) mais aussi des mendiants et des vagabonds, police de proximité, fonctions de crieurs publics, de médiateurs, d'îlotiers dirions-nous aujourd'hui. Enfin, sous ce régime autocratique, leur rôle d'agents de renseignement était précieux ainsi que celui d'agents de la censure, dans la mesure où ils savaient lire. Très majoritairement musulmans dans une ville qui l'était à peine à 50%, généralement originaires d'Anatolie orientale, ces *bekçi* étaient des figures populaires, souvent bien admis par la population qui les rétribuait. Ils ont assurément constitué un rouage essentiel de la police municipale.

Le rôle des *kabadayi* est étudié au chapitre 9 : étrange corporation que celle de ces bellâtres et fiers-à bras, caïds au sens figuré, défenseurs de l'honneur du quartier, veillant au respect des femmes, des mœurs et des codes sociaux, luttant contre les sinistres, indicateurs et auxiliaires de la police, que quelques uns finiront par intégrer, jouissant en retour de quelques gratifications et surtout de certaines indulgences de l'autorité, notamment en matière de contrebande et de proxénétisme. Apparentés aux *futuwwa* du monde arabe, ils se mueront progressivement, après la prise de pouvoir par les Jeunes-Turcs, en un ensemble de réseaux mafieux. Un dixième et dernier chapitre intitulé: "Jeux d'échelle" nous entretient de rivalités assez cocasses entre les équipes de pompiers des quartiers de Tophane et de Galata et des problèmes de la lutte contre les incendies dans cette ville où les maisons de bois étaient en grand nombre.



## *Académie des sciences d'outre-mer*

De la conclusion, très dense, nous ne retiendrons qu'une remarque qui nous frappe par sa pertinence : Noémi Levy-Aksu observe p. 310 que l'objectif principal de la police d'Istanbul est la défense du régime et du sultan tandis que la protection de la population est d'importance secondaire. C'est une constatation d'une vérité essentielle qui pourrait aujourd'hui encore, s'appliquer aux forces publiques de bien d'autres capitales.

La bibliographie est riche. Qu'il nous soit permis de regretter de n'y pas voir figurer la thèse de Jean Tulard sur la préfecture de police de Paris, qui reste un modèle du genre.

**Jean Martin**